



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Le connaître et s'en protéger



Mouvement de terrain

QUELS SONT LES RISQUES MAJEURS EN ISÈRE ?

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique, dont les conséquences peuvent mettre en danger un nombre considérable de personnes, engendrer des dégâts et dépasser la capacité de la société à réagir.

Le département de l'Isère est exposé à un grand nombre d'aléas, naturels ou technologiques.

ALÉA x **ENJEU** = **RISQUE**
± fort ± vulnérable ± critique



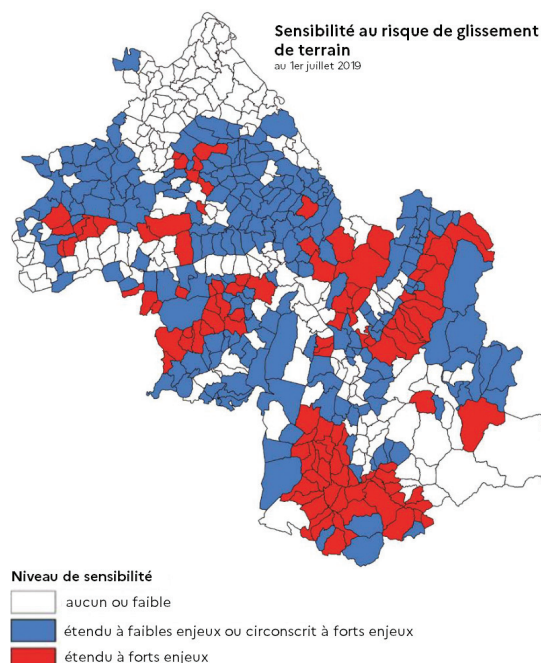
©SIRRA

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN EN ISÈRE :

Le risque mouvement de terrain regroupe un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. La fréquence du risque dépend de plusieurs facteurs ; nature du sol ; météo ; configuration des lieux en surface et en sous-sol. Tandis que sa forme peut varier en plusieurs sous-catégories dépendamment de la cinétique (lente ou rapide).

En Isère, 323 communes sont concernées par les glissements de terrain, 134 par les chutes de blocs et 26 par des effondrements.

Les volumes sont compris entre quelques mètres cubes et plusieurs millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).



LE SAVIEZ-VOUS ?

Il existe deux catégories de mouvement de terrain, à cinétique lente et à cinétique rapide.

Les causes d'un mouvement de terrain à cinétique lente :

- **Tassement et affaissement** : Certains sols sous la surcharge (construction, circulation d'engin, terrassement) ou en raison d'assèchement de sols (pompage et drainage) peuvent se tasser ;
- **Retrait-gonflement des argiles** : Selon la quantité d'eau absorbée par le terrain argileux, le sol pourrait se gonfler en période humide, et se tasser en période sèche ;
- **Glissement de terrain** : C'est le déplacement de quantités importantes de terre le long d'une pente se produisant à cause de la saturation des sols en eau.

Les causes d'un mouvement de terrain à cinétique rapide :

- **Les coulées boueuses** : Ce sont des écoulements qui se caractérisent par le transport de matériaux sous forme plus ou moins fluide ;
- **Les laves torrentielles** : C'est un type de torrents caractérisé en matériaux solides, ressemblant plus à l'écoulement d'une pâte qu'à celui d'un liquide ;
- **Effondrement de cavités souterraines** : L'évolution des cavités souterraines naturelles ou artificielles peuvent entraîner l'effondrement du toit et provoquer une dépression visible ;
- **Écroulement ou éboulement et chute de blocs** : L'évolution des falaises et des versants rocheux résulte en l'écroulement de masses de pierres à diverses dimensions.

LES CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SÉCURITÉ

AVANT

- Organisez-vous en amont, discutez en famille des mesures à prendre si une catastrophe survient (protection, évacuation, points de ralliement) et constituez un kit d'urgence.

PENDANT

- Fuyez latéralement, ne revenez pas sur vos pas ;
- Gagnez un point en hauteur et n'entrez pas dans un bâtiment endommagé ;
- Dans un bâtiment, abritez-vous sous un meuble solide en vous éloignant des fenêtres ;
- Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments et n'y retournez pas, ne prenez pas l'ascenseur.
- Éloignez-vous de la zone dangereuse ;
- Respectez les consignes des autorités.

APRÈS

- Évaluez les dégâts, les points dangereux et éloignez-vous ;
- Informez les autorités de tout danger observé ;
- Ne rentrez pas dans un bâtiment sans les consignes des autorités ;
- N'empruntez pas l'ascenseur ;
- Ne touchez pas les fils électriques tombés à terre ;
- Ne prenez votre voiture que si les routes sont annoncées comme praticables par les autorités ;
- Sortez avec précaution des bâtiments et restez éloignés de ce qui peut s'effondrer ;
- Apportez de l'aide via www.preventraide.fr.

LES ACTEURS DANS LE DÉPARTEMENT



Le préfet



Le maire



Le service départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)



Les autres acteurs :
BRGM, associations agréées de sécurité civile, opérateurs, CEREMA , etc

POUR EN SAVOIR PLUS, LES SITES INTERNET SUIVANTS

- Le site de la préfecture de l'Isère : <https://www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs>
- Bureau de Recherche Géologiques et Minières (BRGM) : <https://www.brgm.fr/>
- Ministère de la Transition Écologique (MTE) : <https://www.ecologie.gouv.fr/mouvements-terrain>
- Centre d'Étude et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) : <https://www.cerema.fr/fr>
- Constituez votre kit d'urgence : <https://www.gouvernement.fr/risques/se-preparer-a-une-situation-durgence>
- Site Géorisques : <https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/mouvement-de-terrain>

Directeur de publication :

M. Laurent PRÉVOST, Préfet de l'Isère

Conception-réalisation :

Mission culture du risque de la préfecture
Imprimerie Préfecture

Qui contacter ?

Mission culture de risque :
Tél : 04 76 60 34 00
pref-culture-risques@isere.gouv.fr



Numéros d'urgence

Samu : 15
Police : 17
Pompiers : 18
SMS / personnes sourdes et malentendantes : 114
En Europe : 112